



RÈGLEMENTS DU CONOURS

- Le concours s'adresse à tout citoyen canadien adulte. Orinha Média et Stratégies Saint-Laurent, leurs employés, leurs représentants, leurs agents ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage Orinha Média de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.
- Les photographies doivent avoir été prises au Québec. Pour le volet Parcs nationaux et Réserves fauniques du Québec, elles doivent avoir été prises dans un des parcs ou réserves gérés par la SÉPAQ.
- Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir sur papier photo (5 x 7 minimum), en couleur ou en noir et blanc. Les photographies numériques doivent avoir une haute résolution (300 dpi pour un format 6 x 9) et elles doivent nous parvenir à la fois sur CD et sur épreuves papier. Les envois par courriel ne sont pas acceptés.
- Chaque photo inscrite au concours doit porter (à l'endos des épreuves papier) le nom et le numéro de téléphone du photographe, la catégorie dans laquelle est inscrite la photo ainsi qu'une brève description de l'endroit où a été prise la photo.
- Chaque envoi de photos doit nous parvenir avec le bulletin de participation contenu dans les magazines *Nature sauvage*, *KMag* ou *Oxygène* – on peut également le trouver sur le site Web de *Nature sauvage* (naturesauvage.ca).
- Chaque participant au concours peut soumettre un maximum de 10 photos, toutes catégories confondues.
- Les gagnants du Grand Prix et du Prix spécial du jury ne pourront pas remporter d'autres prix.

- Le premier prix de chacune des catégories ne pourra pas gagner d'autres prix dans les autres catégories.
- Les photos ne seront pas retournées.
- Les photos inscrites ne doivent jamais avoir été publiées dans un média écrit.
- En s'inscrivant au concours, le participant concède aux magazines *Nature sauvage*, *KMag* et *Oxygène*, à Stratégies Saint-Laurent (section fleuve Saint-Laurent), à la Fondation de la faune du Québec (section faune et oiseaux) une licence gratuite, non exclusive lui permettant de reproduire, de publier, d'exposer et de sous-licencier chacune des photographies soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.
- Orinha Média ne peut être tenu responsable de toute dégradation ou perte des photos inscrites au concours.
- Date limite d'inscription au concours : 30 septembre 2016 à minuit, le cachet de la poste en fait foi.
- Les gagnants seront désignés le 4 novembre 2016 à 13h00 à Wentworth, au 36 chemin de Salzbourg Est. Ils seront avisés par téléphone et par courrier. Les gagnants auront jusqu'au 16 décembre 2016 à minuit pour réclamer leurs prix.

LES CATÉGORIES

- Parcs nationaux et Réserves fauniques du Québec (gérés par la Sépaq)
- Forêt (flore forestière et présence humaine – par exemple : cabane à sucre, travailleur forestier, biologiste en action, randonneur)
- Faune
- Oiseaux
- Fleuve Saint-Laurent
- Hiver

DESCRIPTION DES PRIX

- **Grand Prix** (toutes catégories confondues) : un forfait pour deux personnes à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs comprenant 3 nuitées d'hébergement dans une auberge intime 4 étoiles, l'accueil et le transport à partir de Cap-Chat, tous les repas et les collations, le service de guides expérimentés ainsi que l'équipement de plein air et de sécurité (valeur de 1520 \$), gracieuseté de la Sépaq. Total : 1520\$
- **Prix spécial du jury** (décerné à un(e) photographe pour l'ensemble de ses photos – minimum trois) : un forfait souper-croisière Tapis rouge pour 4 personnes à Québec à bord du AML Louis Jolliet, gracieuseté de Croisières AML (valeur de 712\$) + un bon-cadeau

d'une valeur de 300\$ valable dans les magasins Mountain Equipment Coop (MEC) du Québec, gracieuseté de MEC. Total : 1012\$

- **1^{er} de chaque catégorie** : un sac de voyage à roulettes Ozone 22, gracieuseté de Osprey (valeur de 290\$). Total : 1740\$
- **2^e de chaque catégorie** : Un bon-cadeau d'une valeur de 250\$ valable dans les magasins Mountain Equipment Coop (MEC) du Québec, gracieuseté de MEC. Total : 1500\$
- **3^e de chaque catégorie** : Une reproduction à tirage limité, encadrée, d'une œuvre d'un peintre animalier québécois, gracieuseté de la Fondation de la faune du Québec (valeur de 225\$). Total : 1350\$
- **Prix de participation** (tirés au sort) : 5 livres *Sur la piste de nos cervidés*, gracieuseté de *Nature sauvage* (valeur de 35\$ chacun). Total : 175\$

→ Un grand total de 7297\$ en prix.

À NOTER

- Un jury composé de cinq personnes sera chargé d'attribuer les prix. Sa décision sera sans appel.
- Les photos lauréates seront publiées dans l'édition d'hiver 2016 des magazines *Nature sauvage* et *Oxygène*.
- *Nature sauvage*, *KMag*, *Oxygène*, *Stratégies Saint-Laurent* et *La Fondation de la faune* se réservent le droit de publier les photos des gagnants dans leurs magazines et leurs sites Web à des fins promotionnelles.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Faites parvenir vos photos et CD à :
Nature sauvage
Concours de photos
36 chemin de Salzbourg Est
Wentworth
Québec J8H 0G7